

Depuis 30 ans, nous conseillons et accompagnons les entreprises françaises, suisses et belges ainsi que leurs filiales allemandes dans tous les aspects juridiques de leurs activités en Allemagne. Aux côtés des cadres dirigeants, des départements ressources humaines, des services juridique et financier ainsi que des équipes commerciales, nous assistons de la même manière les sociétés allemandes en France.



Publication | Fiscalité des entreprises | Allemagne

## La constitution d'un groupe fiscal (« Organschaft ») en Allemagne

31 juillet 2024

### Principe de la consolidation fiscale

De manière similaire à l'intégration fiscale en France, il est possible en Allemagne, sous certaines conditions, de former un groupe fiscal afin de consolider les résultats fiscaux des sociétés d'un groupe.

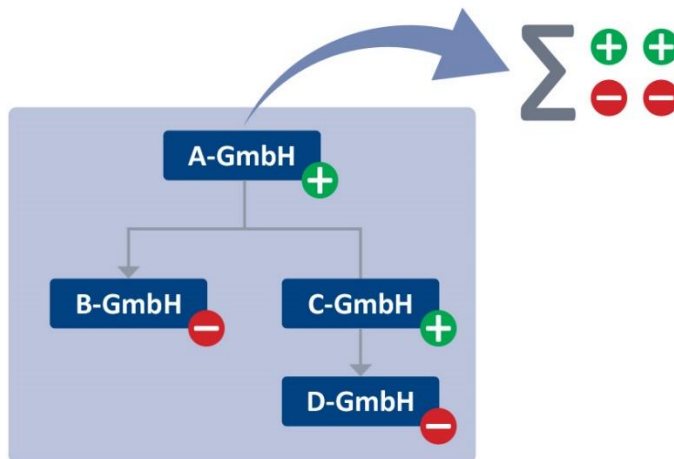
Les résultats déficitaires de certaines sociétés du groupe peuvent ainsi compenser les bénéfiques d'autres sociétés du groupe et ainsi mener à une réduction de la charge fiscale du groupe.



**Audrey Bourquin** DJCE

Avocat au Barreau de Paris  
[bourquin@rechtsanwalt.fr](mailto:bourquin@rechtsanwalt.fr)  
T + 49 (0) 7221 30 23 70

[www.rechtsanwalt.fr](http://www.rechtsanwalt.fr)



#### Strasbourg

16 rue de Reims  
F-67000 Strasbourg  
T + 33 (0) 3 88 45 65 45  
[strasbourg@rechtsanwalt.fr](mailto:strasbourg@rechtsanwalt.fr)

#### Paris

4 rue Paul Baudry  
F-75008 Paris  
T + 33 (0) 1 53 93 82 90  
[paris@rechtsanwalt.fr](mailto:paris@rechtsanwalt.fr)

#### Baden-Baden

Schützenstraße 7  
D-76530 Baden-Baden  
T + 49 (0) 7221 30 23 70  
[baden@rechtsanwalt.fr](mailto:baden@rechtsanwalt.fr)

#### Zürich

Bahnhofstrasse 10  
CH-8001 Zürich  
T + 41 (0) 43 456 25 86  
[zuerich@rechtsanwalt.fr](mailto:zuerich@rechtsanwalt.fr)

#### Bordeaux

48 cours d'Alsace et Lorraine  
F-33000 Bordeaux  
T + 33 (0) 5 56 28 38 07  
[bordeaux@rechtsanwalt.fr](mailto:bordeaux@rechtsanwalt.fr)

#### Sarreguémès

50 rue de Grosbliederstroff  
F-57200 Sarreguémès  
T + 33 (0) 3 87 02 99 87  
[sarreguemes@rechtsanwalt.fr](mailto:sarreguemes@rechtsanwalt.fr)

## Conditions de la consolidation fiscale allemande

Les conditions de la consolidation fiscale allemande sont les suivantes :

- La société mère ou tête de groupe (« *Organträger* ») doit être une **entreprise commerciale dont le siège de direction se situe en Allemagne**. Il peut s'agir d'une société de capitaux, d'une société de personnes exerçant une activité commerciale ou d'un entrepreneur individuel (« *Einzelunternehmer* »).
- Les sociétés filiales (« *Organgesellschaft* ») ne peuvent être que des **sociétés de capitaux** (AG, KGaA, UG, GmbH ou SE) **dont le siège statutaire et de direction se situe en principe en Allemagne**. Concernant les sociétés filiales établies dans l'UE ou dans l'Espace Economique Européen, il suffit que le siège de direction se trouve en Allemagne.
- Entre la société mère et les sociétés filiales doit exister une **intégration financière** (« *finanzielle Eingliederung* »). On parle d'intégration financière dès lors que **la société mère détient la majorité des droits de vote dans la filiale** (soit plus de 50%). La France, quant à elle, exige pour la mise en place de l'intégration fiscale française une détention minimale de 95%.
- La société mère et les filiales concernées doivent enfin conclure un contrat de transfert des résultats (« *Gewinnabführungsvertrag* »). Par ce contrat, une société filiale s'engage à transférer la totalité de ses bénéfices ou pertes à la société mère.

La consolidation fiscale concerne **l'impôt sur les sociétés et la taxe professionnelle**.

Il est également possible de former un **groupe fiscal pour la TVA**. La constitution d'un groupe TVA est toutefois soumise à des conditions propres, différentes de celles détaillées ci-avant.

Nous sommes à votre disposition pour toute question relative à la fiscalité applicable à votre groupe de sociétés.

[welcome@rechtsanwalt.fr](mailto:welcome@rechtsanwalt.fr)

Avec le développement de notre branche d'activité EPP TAX, nous accompagnons les sociétés françaises, belges et suisses et leurs filiales en Allemagne dans toutes les problématiques fiscales, comptables et de gestion des ressources humaines rencontrées outre-Rhin.

[welcome@expertisecomptable.de](mailto:welcome@expertisecomptable.de)  **EPP TAX** EXPERTISE  
COMPTABLE